

**Au temps de St-Vincent-de-Paul
... et aujourd'hui**

**des
confréries
aux
équipes
saint-vincent**

Il ne faut pas aimer le prochain pour y trouver son propre avantage
ni l'avantage d'un parti, d'un pays, d'une religion, d'une Eglise.

Il faut aimer le prochain **parce qu'il est lui-même...**

Il faut l'aimer **en lui-même** et **en Celui** qui est en lui,
plus Lui-même que lui : **DIEU !**

Jean VIEUJEAN.

J'avais faim et vous **m'avez** donné à manger,
J'avais soif et vous **m'avez** donné à boire,
J'étais étranger et vous **m'avez** accueilli,
J'étais nu et vous **m'avez** habillé,
J'étais malade ou en prison et vous **m'avez** visité...
Chaque fois que vous l'avez fait à un de mes frères,
c'est A MOI que vous l'avez fait.

(Mt. XXV 35-40.)

LIMINAIRE

il y a 360 ans...

Au mois d'août 1617, Vincent de Paul établit avec quelques Dames, la Confrérie de la Charité de **Châtillon-les-Dombes**.

C'est sa toute **première fondation** et celles qui suivront (Prêtres de la Mission, 1625 ; Filles de la Charité, 1633) bénéficieront de cette première expérience, et demeureront solidaires de leur aînée.

Conçu surtout en fonction des « **Equipes Saint Vincent** » (nouvelle appellation des Dames de la Charité, depuis 1968), ce numéro spécial contient, croyons-nous, des éléments de réflexion et révision pour toute la grande famille vincentienne.

Nous serons toujours heureux de recevoir vos réactions et vos suggestions. Qu'elles soient personnelles, ou le résultat d'une réflexion d'équipe, elles nous aident à mieux répondre à vos attentes pour bénéficier des intuitions et de l'expérience de Monsieur Vincent.

Pour toute correspondance, pour les abonnements et réabonnements, s'adresser à

ANIMATION VINCEN TIENNE

**19, rue Pasteur
33110 LE BOUSCAT
C.C.P. Bordeaux 4463-09 M**

L'abonnement, qui comprend trois numéros par an, se fait à l'année (année légale) sur la base de **15 F pour la France**.

Les numéros isolés ou commandés sont envoyés au prix de **6 F le cahier, plus les frais d'envoi**.

vers la convivialité

PRESENTATION GENERALE DU THEME

En vingt ans de règne, le roi Henri avait rendu à la France la paix et le goût de la vie : les ruines matérielles étaient relevées, le programme de « la poule au pot le dimanche » était en train de se réaliser. Quant aux ruines morales ou spirituelles, notre galant homme de roi en laissait le soin à d'autres et en particulier à un autre gascon.

Dans le courant de janvier 1617, la confession à Gannes d'un paysan mourant qui crie publiquement sa joie, et le succès foudroyant du sermon de Folleville, révèlent à saint Vincent la misère morale des populations rurales. Ce premier sermon est suivi d'une série d'autres sur les terres des Gondi avec des résultats comparables.

Mais un autre événement va, au cours de cette même année éclairer pour saint Vincent le chemin de l'avenir. Il accepte une cure au fond des Dombes et la charge de ce qui n'est plus qu'un fantôme de paroisse. Au plan spirituel, il a tôt fait de remettre les choses en ordre, mais c'est alors qu'il découvre les dimensions d'un autre aspect de la misère, dans la personne de ceux que la maladie ou le malheur a écrasés. Il avait jusqu'ici visité des malades et aidé des pauvres, mais son action n'avait pas dépassé la simple démarche individuelle. On lui signale une famille entière malade, il en parle au prône avec tout son cœur. Sur cet appel en chaire, une foule de gens vont avec une pieuse anarchie porter secours aux malheureux dont il a décrit la détresse. Cette procession de bonnes volontés est pour lui une révélation : la charité pour faire feu qui dure doit être organisée.

Avec un groupe de dames de Châtillon, saint Vincent lance la première **confrérie de la Charité**. L'acte de fondation écrit de sa main porte la griffe de son génie de l'organisation, tout y est

— **l'aspect social** : un groupe se constitue en association officielle pour faire l'inventaire des misères de la paroisse et y porter remède.

— **l'aspect technique** : la structure est décrite et son fonctionnement prévu.

— **l'aspect mystique** : l'entreprise est placée sous le patronage de la Mère de Dieu, de saint Martin et de saint André, et enfin les personnes qui s'y engagent reconnaîtront au dernier jour dans leur Souverain Juge celui même qu'el les auront assisté dans la personne des pauvres.

Dans les faits et dans le déroulement de leurs conséquences, saint Vincent découvre que la charité, amour effectif du prochain aux plans matériel et spirituel, dimension essentielle de l'Eglise, ne saurait se réduire à une affaire individuelle. Elle est entreprise d'Eglise et ceux qui accepteront de la prendre en charge devront se constituer en cellule d'Eglise.

Tel que saint Vincent tente de l'organiser, l'amour du prochain ne se réduit pas à une inoffensive distraction meublant l'oisiveté des dames de la bonne société ; il n'est pas simplement une œuvre de piété parmi d'autres, il est au cœur même de l'enseignement du Christ, au cœur même de l'Eglise.

La fondation à Châtillon de la première « Charité » sera suivie d'une multitude d'autres, qui ont rapidement couvert la chrétienté d'un réseau serré au point de transformer la face de l'Eglise et l'atmosphère de la société.

En mettant les grandes dames au service des plus humbles, saint Vincent a bouleversé les hiérarchies établies. Il leur demande de devenir les servantes des pauvres, d'en revêtir les livrées et d'en faire les gestes, assurées qu'elles sont de retrouver plus tard ces maîtres sous les traits du Juge qui les accueillera au dernier jour. Un siècle et demi avant la lettre, il a entraîné ses contemporains dans un mouvement d'égalité et de fraternité qui ont transformé dans la société les esprits et les cœurs. La Révolution proclamera ces principes bien haut et bien fort, mais elle n'aura pas le temps de les appliquer et la société redeviendra plus inégalitaire que jamais.

La charité qui, hier comme aujourd'hui, anime les groupes voulus par saint Vincent ne peut être ramenée à une relation d'assistance, si bien organisée soit-elle. Il ne s'agissait et il ne s'agit pas seulement de réparer les bavures de l'organisation de la société : la charité ne serait plus alors qu'une entreprise de récupération, et la bonne conscience de l'ordre établi. Elle serait comme le service d'ambulance qui suit l'armée en marche pour ramasser les éclopés. Or sans mépriser ce rôle, il s'agit de beaucoup plus que cela, il s'agit de changer l'ordonnance même de la marche et l'engrenage des hiérarchies, pour que les faibles et les petits ne soient plus écrasés mais respectés et qu'on leur donne leur chance.

Les familles vincentiennes : groupes laïcs, Filles de la Charité, Prêtres de la Mission ont un même but poursuivi dans des conditions et selon des moyens différents. **Il s'agit d'annoncer aux pauvres la Bonne Nouvelle et de commencer à la réaliser pour eux et avec eux dès maintenant.**

Les Béatitudes et singulièrement la première concernant le Royaume des cieux, personne n'en doute, mais les réduire à leur utilité extra terrestre, c'est se contenter de fredonner une berceuse au chevet de la misère humaine. Elles sont peut-être une utopie, mais une utopie mobilisatrice qui doit avoir un commencement de réalisation. Comme le voulait saint Vincent et comme il l'a fait, c'est dès maintenant que nous avons à jeter les bases d'une société nouvelle sans attendre les horizons apocalyptiques de la céleste Jérusalem.

C'est dès maintenant que les héritiers de Saint Vincent doivent s'atteler à changer de vie quotidienne, à vivre pour eux-mêmes et avec leurs frères, selon une autre hiérarchie de valeurs, celle des Béatitudes, à transformer les relations humaines commandées par des rapports de force, à s'engager dans les structures économiques, sociales ou politiques pour modifier la société. Puissent leurs efforts contribuer à instaurer de nouveaux rapports entre les hommes, une certaine « **convivialité** » selon l'expression d'Ivan Illich, c'est-à-dire **une manière simple et fraternelle de vivre ensemble.**

justice et charité

DOCUMENTS ET TEMOIGNAGES

1. — L'APOSTOLAT DES LAICS N° 8 (Vatican II).

« Tout en se réjouissant des initiatives d'autrui, elle (l'Eglise) tient aux œuvres charitables comme à une partie de sa mission propre et comme à un droit inaliénable. C'est pourquoi la miséricorde envers les pauvres et les faibles, les œuvres dites de charité et de secours mutuel pour le soulagement de toutes les souffrances humaines sont particulièrement en honneur dans l'Eglise...

Pour que cet exercice de la charité soit toujours au-dessus de toute critique et apparaisse comme tel, il faut voir dans le prochain l'image de Dieu selon laquelle il a été créé, et le Christ Notre Seigneur à qui est offert en réalité tout ce qui est donné au pauvre. La liberté et la dignité de la personne secourue doivent être respectées avec la plus grande délicatesse. La pureté d'intention ne doit être entachée d'aucune recherche d'intérêt propre ni d'aucun désir de domination. Il faut satisfaire d'abord aux exigences de la justice de peur que l'on offre comme don de la **charité** ce qui est déjà dû en **justice**. Que disparaissent la **cause** des maux et pas seulement leurs **effets** et que l'aide apportée s'organise de telle sorte que les bénéficiaires se libèrent peu à peu de leur dépendance à l'égard d'autrui et deviennent **capables de se suffire**.

Les laïcs doivent donc estimer profondément et aider, selon leur pouvoir, les œuvres de charité et les initiatives concernant l'assistance sociale, qu'elles soient privées ou publiques, sans oublier les initiatives internationales ; par elles on apporte un secours efficace aux personnes et aux peuples qui souffrent. Qu'en cela ils collaborent **avec tous les hommes de bonne volonté**. »

2. — TON PROCHAIN COMME TOI-MEME.

... Comment dire honnêtement : « J'aime mon prochain » si j'envisage de le laisser dans une situation de dépendance intellectuelle, culturelle, économique. Qu'il s'agisse des rapports entre individus ou entre peuples, nous sommes amenés ainsi à élargir sans cesse la notion même de charité.

La charité n'est pas seulement « secours », elle n'est pas totalement satisfaite par le « partage » ; elle doit être « **développement** ».

Le « secours », l'aide apportée à une détresse, est bien sûr une exigence de la charité et de la justice. Dans les relations individuelles, la loi considère comme un délit la non-assistance à personne en danger de mort. Que faut-il penser quand ce sont des milliers, des millions d'hommes que la famine condamne à la mort s'ils ne sont pas secourus ?

Mais la charité exige bien davantage...

Ce qu'il faut vouloir, ce qu'il faut faire pour l'autre, c'est l'aider à réaliser sa vie d'homme, à mettre en œuvre son dynamisme, son pouvoir créateur.

Aimer l'autre, c'est l'aimer dans toute sa dignité.

C'est bien de donner à quelqu'un de quoi ne pas mourir de faim.

C'est bien de lui donner de quoi vivre décemment.

Mais peut-être est-il aussi indispensable de lui procurer les **moyens** de gagner sa vie, d'accéder **lui-même** à cette vie décente, car c'est à ce moment-là seulement qu'il sera un **homme libre**.

(Extrait d'un article de Michel GUINCHAT, « Messages », février 1976.)

3. — LA CHARITE A-T-ELLE ENCORE UN SENS ?

La charité a-t-elle encore sa place dans la société contemporaine ? Ne sommes-nous pas passés du règne de la CHARITE à celui de la JUSTICE ? Du don spontané à l'organisation sociale ? De l'action de l'Eglise à celle de l'Etat ? C'est une des grandes questions d'aujourd'hui.

Jadis, dans les siècles de chrétienté, quand le château côtoyait la chaumière, l'Eglise chrétienne (essentiellement en Occident) a eu l'immense mérite non seulement de prêcher, mais d'organiser la charité (maladreries, léproseries, soins des pauvres, hostelleries, sans parler de l'enseignement).

A la suite de la Réforme dans les pays protestants et de la Révolution chez nous, ces institutions ont été sécularisées et reprises par l'Etat, mais l'Etat libéral qui se fiait aux mécanismes du marché pour établir l'harmonie sociale (suppression des corporations, et même abolition de la « loi des pauvres » en Grande-Bretagne). Les misères qui s'ensuivirent avec les progrès de l'industrie provoquèrent la réaction socialiste et l'éclosion des lois sociales de la seconde moitié du XIX^e siècle et du début du XX^e.

Après la Seconde Guerre, un double progrès s'est produit : à l'intérieur des pays, la Sécurité sociale généralisée a entendu couvrir tous les « risques sociaux » (la famille étant qualifiée telle). A l'extérieur est apparue à côté de l'économie d'échange, « l'économie de don » : pour la première fois dans l'Histoire, des pays riches ont décidé d'aider les pays pauvres (Point IV du président Truman, point de départ de l'aide publique au tiers-monde).

Cependant, l'extension de l'étatisme et l'audience du marxisme ont fait peser sur la charité un grave soupçon : elle ne serait qu'un « opium » social, voilant les injustices au lieu d'y remédier. Dans une société parfaite, plus de place pour le don ! Dans un monde développé, plus besoin d'assistance !

Qu'en penser ?

Si parfaite que puisse être une société, il est douteux qu'elle change le cœur des hommes, et que toutes injustices en soient bannies, qu'elles soient le fait des hommes (jalousie, dureté...) ou le fait du sort : on naîtra toujours plus ou moins doué. De là, la persistance de souffrance que **la charité seule** peut apercevoir et apaiser.

Allons plus loin. Plus organisée, plus « juste » même sera la société, et plus elle risque d'être bureaucratisée, anonyme, et dans ce sens inhumaine. L'ordinateur n'aura jamais de cœur.

(Extrait d'un article d'André PIETTRE, « Messages », novembre 1976.)

4. — UN TEMOIGNAGE DE L'EQUIPE SAINT VINCENT DE NANCY.

« Respect de la personne », « se prendre en charge », « ne plus avoir une mentalité d'assistés ».

Ce sont des termes que nous employons très souvent, parce que nous avons pris conscience qu'aimer nos frères, c'est leur permettre de prendre leur pleine dimension. Comment passer de la théorie à la pratique ?

Progressivement, l'évolution se fait dans le domaine du 3^e âge. Les anciens participent aux frais de leurs clubs, de leurs sorties, ou les assument en totalité s'ils en ont les moyens. Certains s'occupent de la gestion de leurs clubs. Bref, **ils se prennent en charge.**

Il nous a semblé que la même évolution devait se faire à propos des « cas sociaux ».

Les assistantes sociales avec lesquelles nous travaillons souvent, nous signalent les familles ou les mères célibataires en difficulté. Jusqu'ici nous donnions pour les cas urgents, des **secours**. Dans certains cas, c'est encore la seule solution. Mais chaque fois que cela est possible, nous les remplaçons par des **prêts**. En effet, notre souci primordial est le « respect de la Personne ». Il est très humiliant d'avoir à tendre la main et n'avoir qu'à dire « merci ».

Comment procédons-nous ? Un coup de téléphone de l'Assistante sociale nous expose la situation de la famille, et le montant du prêt demandé. Par retour du courrier, notre trésorière vire l'argent. Ensuite, nous recevons un rapport fait par l'Assistante sociale et signé par les intéressés, où figurent les modalités de remboursement :

double avantage : rapidité ; argent prêté sans intérêt.

Il nous est arrivé d'empêcher une saisie de mobilier en fournissant en quelques heures l'argent liquide exigé par les H.L.M.

Il y a un an et demi que nous avons adopté cette méthode. Nous avons fait 25 prêts de 200 à 2 500 francs. Les remboursements se font régulièrement, en général par l'intermédiaire de l'Assistante sociale. Mais déjà certaines familles vivent directement leurs mensualités. **Cela suppose qu'elles sont capables d'équilibrer leur budget et qu'elles assument leurs responsabilités.**

Sans notre aide, elles auraient vu leurs dettes grossir et auraient sans doute sombré dans le découragement. Autre avantage : notre capital limité, s'il était distribué en dons, serait vite épuisé, tandis que puisque l'argent revient, nous pouvons dépanner un grand nombre de personnes.

Cette nouvelle politique d'aide aux plus démunis nous semble efficace pour permettre à ceux-ci de **sortir par eux-mêmes** de leurs difficultés.

Simone SIMONET.

St-Vincent et les Confréries

L'expérience de Châtillon, saint Vincent l'affirme à plusieurs reprises, est à l'origine des Confréries, des Dames de la Charité et des Filles de la Charité. C'est donc l'un des très grands événements de sa vie.

Saint Vincent est alors, depuis trois semaines, curé de la petite paroisse de Châtillon-les-Dombes, « non loin de Lyon ». Depuis l'expérience de Gannes-Folleville (25 janvier 1617) et les quelques missions qui s'en sont suivies, il a sans doute beaucoup réfléchi sur ces 17 années de sacerdoce passées plus souvent dans l'entourage des grands et des riches qu'au service des pauvres. Et voici que, brutalement, il décide de quitter sa situation de précepteur dans la grande famille de Gondi pour se consacrer, à Châtillon, « au salut des pauvres gens des champs ». C'est là qu'une nouvelle fois le Seigneur l'attend.

I. — L'ÉVÉNEMENT.

Saint Vincent le relate en deux passages :

— Le 13 février 1646, exhortant les Filles de la Charité sur le service des pauvres, il raconte :

« Vous saurez donc qu'étant auprès de Lyon en une petite ville où la Providence m'avait appelé pour être curé, un dimanche, comme je m'habillais pour dire la sainte messe, on me vint dire qu'en une maison écartée des autres, à un quart de lieue de là, tout le monde était malade, sans qu'il restât une seule personne pour assister les autres, et toutes dans une nécessité qui ne se pouvait dire. Cela me toucha sensiblement le cœur. Je ne manquai pas de les recommander au prône avec affection, et Dieu, touchant le cœur de ceux qui m'écoutaient, fit qu'ils se trouvèrent tous émus de compassion pour ces pauvres affligés.

« L'après-dinée il se fit assemblée chez une bonne demoiselle de la ville pour voir quel secours on leur pourrait donner, et chacun se trouva disposé à les aller voir et consoler de ses paroles et aider de son pouvoir. Après les vêpres, je pris un honnête homme, bourgeois de la ville, et nous mîmes de

compagnie en chemin d'y aller. Nous rencontrâmes sur le chemin des femmes qui nous devançaient, et, un peu plus avant, d'autres qui revenaient. Et comme c'était en été et durant les grandes chaleurs, ces bonnes dames s'asseyaient le long des chemins pour se reposer et rafraîchir. Enfin, mes filles, il y en avait tant, que vous eussiez dit « des processions ».

« Comme je fus arrivé, je visitai les malades et allai quérir le Saint Sacrement pour ceux qui étaient les plus pressés, non pas à la paroisse du lieu, car ce n'était pas une paroisse, mais cela dépendait d'un chapitre dont j'étais le prier. Après donc les avoir confessés et communiés, il fut question de voir comme on pourrait secourir leur nécessité. Je proposai à toutes ces bonnes personnes que la charité avait animées à se transporter là, de se cotiser, chacune une journée, pour faire le pot, non seulement pour ceux-là, mais pour ceux qui viendraient après ; et c'est LE PREMIER LIEU OU LA CHARITE A ETE ETABLIE. » (IX, 243-244.)

— Dans l'autre texte (22 janvier 1645) saint Vincent marque bien les différentes étapes de l'expérience (IX, 208-209).

« ... ON ME VINT AVERTIR... »

Ce sont donc LES LAIQUES qui prennent l'initiative. Tout est parti de cette personne qui, avant la messe, alerte saint Vincent :

« J'étais curé en une petite paroisse, quoiqu'indigne. On me vint avertir qu'il y avait un pauvre homme malade et très mal accommodé en une pauvre grange, et cela lorsque j'étais sur le point d'aller faire le prône. »

« ... JE LE RECOMMANDAIS FORTEMENT... »

On peut ici remarquer la qualité d'écoute de saint Vincent et son extraordinaire don de persuasion. Comme à Folleville, c'est un sermon qui suscite l'élan :

« On me dit son mal et sa pauvreté, de telle sorte que, pris de compassion, je le recommandai fortement et avec tant de ressentiment, que toutes les dames en furent touchées. Il en sortit de la ville plus de cinquante ; et moi je fis comme les autres, le visitai et le trouvai en tel état que je jugeai à propos de le confesser. »

« ... NE POURRAIT-ON POINT REUNIR ?... »

Comme toujours dans la suite, saint Vincent passe rapidement et efficacement de l'élan spontané de générosité à l'organisation d'une action :

« Et comme je portais le Saint Sacrement, je rencontrai des femmes par troupes et Dieu me donna cette pensée : « Ne pourrait-on point réunir ces bonnes dames et les exhorter à SE DONNER A DIEU POUR SERVIR LES PAUVRES MALADES ? » En suite de cela, je leur montrai que l'on pourrait secourir ces grandes nécessités avec grande facilité. Aussitôt elles s'y résolurent. Ensuite cette Charité est établie à Paris pour y faire ce que vous voyez. ET TOUT CE BIEN VIENT DE LA. » (IX, 208-209.)

II. — L'ORGANISATION DES CHARITÉS.

Au lendemain du sermon de Châtillon, M. Vincent rédige lui-même l'acte de fondation de la première Confrérie et les grandes lignes d'un règlement. Ce précieux texte a été découvert dans les archives de la mairie de Châtillon-sur-Chalaronne (Ain)

« Jésus-Maria. »

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

« Ce jour d'hui vingt-troisième d'août mil six cent dix-sept, les dames sous-nommées se sont charitablement associées pour assister les pauvres malades de la présente ville de Châtillon, chacune à leur tour, ayant, d'un commun accord, résolu entre elles qu'une d'icelles prendra le soin, un jour entier seulement, de tous ceux qu'elles auront avisés, par ensemble, avoir besoin de leur aide. En quoi elles se proposent DEUX FINS, à savoir : d'AIDER LE CORPS ET L'ÂME ; le corps en le nourrissant et en le faisant médeciner, et l'âme en disposant à bien mourir ceux qui tendront à la mort et à bien vivre ceux qui guériront. Et pource que, la Mère de Dieu étant invoquée et prise pour patronne aux choses d'importance, il ne se peut que tout n'aille bien et ne redonde à la gloire du bon Jésus son Fils, lesdites dames la prennent comme patronne et protectrice de l'œuvre et la supplient très humblement d'en prendre un soin spécial, comme aussi saint Martin et saint André, vrais exemples de charité, patrons dudit Châtillon ; et commenceront, Dieu aidant, à travailler au bon œuvre dès demain, jour de la fête de saint Barthélemy, selon l'ordre qu'elles sont ici inscrites.

« Premièrement, Madame la châtelaine pour son jour ;

Mademoiselle de Brie pour le sien ;

La dame Philiberte, femme du sieur des Hugonnières ;

Benoîte, fille du sieur Ennemond Prost ;

La dame Denise Beynier, femme du sieur Claude Bouchour ;

Une des filles de la dame Perra ;

La dame Colette ;

Et enfin Mademoiselle de la Chassaigne ;

après laquelle Madame la châtelaine commencera à prendre le même soin pour un autre jour, et ainsi les autres alternativement, selon l'ordre susdit, se réservant que, quand quelqu'une d'elles ne pourra, pour quelque juste occasion, vaquer à ce saint exercice en son jour, elle avertira ou fera avertir, le jour auparavant, celle qui la suit, de cette sienne impuissance, afin qu'elle entre en sa place, prenant le soin des pauvres pour le même jour ; ce qu'elle ne devra refuser de faire, si elle en a le moyen, parce que ce faisant, elle sera déchargée d'un tel soin pour le jour d'après, auquel il lui fût arrivé de l'avoir selon l'ordre susdit. Lequel ordre il faut supplier journellement notre bon Jésus vouloir maintenir, et combler de ses bénédictions divines tous ceux et celles qui travailleront de leurs mains, ou contribueront de leurs facultés pour le maintien d'icelui ; comme, sans doute, il le fera, puisque c'est lui-même qui nous assure par sa propre bouche que ce sont ceux qui soulageront les pauvres qui entendront, au grand redoutable jour du jugement, cette sienne si douce et agréable voix : « Venez, les bénis de mon Père, posséder le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde » ;

et qu'au contraire, ceux qui n'en auront point eu aucun soin seront repoussés de lui avec ces autres tant dures et effroyables paroles : « Maudits, départez-vous de moi ; allez au feu éternel qui est préparé au diable et à ses anges. »

« Au juge Père, Fils et Saint-Esprit soit honneur et gloire par tous les siècles des siècles.

Ainsi soit-il.» (XIV, 125.)

«... SI, POUR LE MAINTENIR, ELLES N'ONT QUELQUE UNION... »

Trois mois après, M. Vincent structure davantage son œuvre, pour en assurer l'efficacité et la durée. Dans le préambule de ce règlement, on notera l'apparition des deux adverbes typiquement vincentiens : « corporellement et spirituellement », et le souci de situer son action au sein de l'Eglise locale.

« Comme ainsi soit que la charité envers le prochain soit une marque infailible des vrais enfants de Dieu, et qu'un des principaux actes d'icelle soit de visiter et nourrir les pauvres malades, cela fait que quelques pieuses demoiselles et quelques vertueuses bourgeoises de la ville de Châtillon-les-Dombes, diocèse de Lyon, désireuses d'obtenir cette miséricorde de Dieu d'être de ses vraies filles, ont convenu par ensemble d'assister SPIRITUELLEMENT ET CORPORELLEMENT ceux de leur ville, lesquels ont parfois beaucoup souffert, plutôt par faute d'ordre à les soulager que de personnes charitables.

« Mais, parce qu'il est à craindre qu'ayant commencé ce bon œuvre, il ne dépérisse dans peu de temps, SI, POUR LE MAINTENIR, ELLES N'ONT QUELQUE UNION ET LIAISON SPIRITUELLE ENSEMBLE, elles se sont disposées à se joindre en un corps qui puisse être érigé en une confrérie, avec les règlements suivants, le tout néanmoins sous le bon plaisir de monseigneur l'archevêque, leur très honoré prélat ,auquel cet œuvre est entièrement soumis.

« La dite confrérie s'appellera la CONFRERIE DE LA CHARITE, à l'imitation de l'hôpital de la Charité de Rome ; et les personnes dont elle sera principalement composée, SERVANTES DES PAUVRES ou DE LA CHARITE. » (XIII, 423.)

Ce règlement de 14 pages cerne tous les aspects de l'institution ; une part importante est consacrée à « la manière d'assister les malades ». On appréciera la délicatesse de saint Vincent ,jusqu'à la minutie :

« ... S'IL A BESOIN D'UNE CHEMISE BLANCHE... »

« La prieure recevra au soin de la confrérie les malades VRAIMENT PAUVRES, et non ceux qui ont moyen de se soulager, par l'avis toutefois de la trésorière et de l'assistante, ou de l'une d'icelles. Et quand elle aura reçu quelqu'un, elle en avertira celle qui sera de jour de service, laquelle l'ira voir incontinent ; et la première chose qu'elle fera sera de voir s'il a besoin d'une chemise blanche, afin que, si ainsi est, elle lui en apporte une de ladite confrérie... » (XIII, 426-7.)

« ... Elle lui portera encore les meubles qui lui seront nécessaires, comme une tablette, une serviette, une gondole, une écuelle, un petit plat et une cuillère... » (XIII, 247.)

« ... COMME SI ELLE AVAIT A FAIRE A SON FILS... »

« Celle qui sera de jour, ayant pris ce qu'il faudra de la trésorerie pour la nourriture des pauvres en son jour, apprêtera le diner, le portera aux malades, en les abordant les saluera gaiement et charitablement, accommodant la tablette sur le lit, mettra une serviette dessus, une gondole et une cuillère et du pain, fera laver les mains aux malades et dira le « Benedicite », trempera le potage dans une écuelle et mettra la viande dans un plat, accommodant le tout sur ladite tablette, puis conviera le malade charitablement à manger, pour l'amour de Jésus et de sa sainte Mère, le tout avec amour, comme si elle avait AFFAIRE A SON FILS OU PLUTOT A DIEU, qui impute fait à lui-même le bien qu'elle fait aux pauvres. Elle lui dira quelque petit mot de Notre-Seigneur, en ce sentiment tâchera de le réjouir s'il est fort désolé, lui coupera parfois sa viande, lui versera à boire, et l'ayant ainsi mis en train de manger, s'il a quelqu'un auprès de lui, le laissera et en ira trouver un autre pour le traiter de la même sorte, SE RESSOUVENANT DE COMMENCER TOUJOURS PAR CELUI QUI A QUELQU'UN AVEC LUI ET DE FINIR PAR CEUX QUI SONT SEULS, AFIN DE POUVOIR ETRE AUPRES D'EUX PLUS LONGTEMPS ; puis reviendra le soir leur porter à souper avec même appareil et ordre que dessus. » (XIII, 427-8.)

« ... ELLES S'ASSEMBLERONT TOUS LES TROISIEMES DIMANCHES DU MOIS... »

« Et parce qu'il est grandement utile à toutes les saintes communautés de s'assembler de temps en temps en quelque lieu destiné pour traiter tant de leur avancement spirituel que de ce qui regarde en général le bien de la communauté, cela fait que lesdites servantes des pauvres S'ASSEMBLERONT, TOUS LES TROISIEMES DIMANCHES DES MOIS, en une chapelle de l'église de ladite ville destinée à cet effet, ou en celle de l'hôpital, là où, en ce même jour, ou le lendemain, à une heure dont elles conviendront, il sera dit une messe basse pour ladite confrérie ; et l'après-diner, à l'heure qu'elles trouveront bon, elles s'assembleront en la même chapelle, tant pour entendre une petite exhortation spirituelle, que POUR Y TRAITER DES AFFAIRES QUI REGARDERONT LE BIEN DES PAUVRES et le maintien de ladite confrérie. » (XIII, 430.)

De 1617 à 1634, les confréries de la Charité se multiplient et se diversifient selon les appels des pauvres.

En 1634, nouvelle ETAPE IMPORTANTE : la confrérie, jusque là fondation autonome, entre dans une structure hospitalière déjà existante pour tenter de la réanimer. Là encore l'idée est lancée par une laïque, Mme GOUSSAULT. Et saint Vincent organise une confrérie d'un type nouveau et adapté : les Dames de la Charité qui progressivement étendront leur action aux enfants trouvés, aux provinces dévastées et jusqu'aux Missions lointaines.

Le 11 juillet 1657, saint Vincent faisait ainsi LE BILAN

« Voilà la collation et l'instruction des pauvres de l'Hôtel-Dieu, la nourriture et l'éducation des enfants trouvés, le soin de pourvoir aux nécessités spirituelles et corporelles des criminels condamnés aux galères, l'assistance des frontières et provinces ruinées, la contribution aux missions d'Orient, du

Septentrion et du Midi. Ce sont là, Mesdames, les emplois de votre Compagnie. Quoi ! des dames faire tout cela ! Oui, voilà ce que DEPUIS VINGT ANS Dieu vous a fait la grâce d'entreprendre et de soutenir. Ne faisons donc rien désormais davantage sans le bien considérer, mais faisons bien cela, et le faisons de mieux en mieux, car C'EST CE QUE DIEU DEMANDE DE NOUS. » (XIII, 818-819.)

III. — L'ESPRIT.

C'est peut-être tout au long de la conférence du 11 juillet 1657, aux Dames de la Charité que saint Vincent définit le mieux l'esprit qui doit les animer. En voici quelques extraits parmi les plus significatifs

**« ... BENI SOIT DIEU, MESDAMES, QUI VOUS A FAIT GRACE
DE COUVRIR NOTRE-SEIGNEUR EN SES PAUVRES MEMBRES... »**

« Béni soit Dieu Mesdames, qui vous a fait la grâce de couvrir Notre-Seigneur en ses pauvres membres, dont la plupart n'avaient que des haillons, et plusieurs enfants taient nus comme la main ! Filles, femmes, toutes, tous étaient pour mourir de froid dans la rigueur des hivers. Oh ! combien vous êtes obligées à Dieu de vous avoir donné l'inspiration et le moyen de pourvoir à ces grands besoins ! Mais à combien de malades n'avez-vous pas sauvé la vie ! Car ils étaient abandonnés de tout le monde, couchés sur la terre exposés aux injures de l'air et réduits à la dernière des extrémités par les gens de guerre et par la cherté des blés... (XIII, 805.)

**... COMBIEN IL EST BON DE SERVIR DIEU
ET D'ASSISTER LES PAUVRES ! »**

Evoquant les défuntés de l'année, saint Vincent continue

« Elles jouissent maintenant de la gloire, comme il y a sujet de l'espérer ; elles éprouvent combien il est bon de servir Dieu et d'assister les pauvres ; et au jugement elles entendront ces agréables paroles du Fils de Dieu : Venez, les bien-aimés de mon Père, possédez le royaume qui vous a été préparé ; parce que AYANT EU FAIM, VOUS M'AVEZ DONNE A MANGER ; AYANT ETE NU, VOUS M'AVEZ HABILLE ; ETANT MALADE, VOUS M'AVEZ VISITE ET SECOURU, etc. » (XIII, 806.)

**« ... C'EST L'AIMER DE LA BONNE SORTE
QUE D'AIMER LES PAUVRES... »**

« Le troisième motif que vous avez pour continuer ces saintes œuvres, c'est l'honneur que Notre-Seigneur en retire. Comment cela ? Parce que c'est l'honorer que d'entrer en ses sentiments, de les estimer, de faire ce qu'il a fait et d'exécuter ce qu'il a ordonné. Or, ses sentiments les plus grands ont été LE SOIN DES PAUVRES pour les guérir, les consoler, les secourir et les recommander ; C'ETAIT LA SON AFFECTION. Et lui-même a voulu naître pauvre, recevoir en sa

compagnie des pauvres, servir les pauvres, se mettre à la place des pauvres, jusqu'à dire que le bien et le mal que nous ferons aux pauvres, il le tiendra fait à sa personne divine. Quel plus tendre amour pouvait-il témoigner pour les pauvres ! Et quel amour, je vous prie, pouvons-nous avoir pour lui, si nous n'aimons ce qu'il a aimé ! Tant y a, Mesdames, **C'EST L'AIMER DE LA BONNE SORTE QUE D'AIMER LES PAUVRES** ; c'est le bien servir que de les bien servir, et c'est l'honorer comme il faut que de l'imiter. Cela étant, oh ! que nous avons sujet de nous animer à la continuation de ces bonnes œuvres, et de dire dès à présent dans le fond de nos cœurs : « Oui, je me donne à Dieu pour avoir soin des pauvres et pour maintenir les exercices de la charité à leur égard ; je les assisterai, aimerai, recommanderai ; et, à l'exemple de Notre-Seigneur, j'aimerai ceux qui les consolent et porterai respect à ceux qui les visitent et qui les soulagent. Or, si ce débonnaire Sauveur se tient honoré de cette imitation, combien plus devons-nous tenir à grand honneur de nous rendre semblables à lui ! Ne vous semble-t-il pas, Mesdames, que voilà un motif très puissant pour renouveler en vous votre première ferveur ? Pour moi, je pense que nous devons nous offrir aujourd'hui à sa divine Majesté, afin qu'elle ait agréable de nous animer de sa charité, en sorte que l'on puisse dire désormais de vous toutes que **C'EST LA CHARITE DE JESUS-CHRIST QUI VOUS PRESSE.** » (XIII, 811-812.)

**« ... CESSEZ D'ETRE LEURS MERES
POUR DEVENIR A PRESENT LEURS JUGES... »**

« Or sus, Mesdames, la compassion et la charité vous ont fait adopter ces petites créatures pour vos enfants ; **VOUS AVEZ ETE LEURS MERES SELON LA GRACE DEPUIS QUE LEURS MERES SELON LA NATURE LES ONT ABANDONNES** ; voyez maintenant si vous voulez aussi les abandonner. Cessez d'être leurs mères pour devenir leurs juges ; leur vie et leur mort sont entre vos mains ; je m'en vais prendre les voix et les suffrages ; il est temps de prononcer leur arrêt et de savoir si vous ne voulez plus avoir de miséricorde pour eux. Ils vivront si vous continuez d'en prendre un charitable soin ; et, au contraire, ils mourront et périront infailliblement si vous les abandonnez ; l'expérience ne vous permet pas d'en douter. » (XIII, 801.)

« ... Dieu nous fera grâce, Monsieur, d'attendrir nos cœurs vers les misérables et d'estimer qu'en les secourant nous **FAISONS JUSTICE** et non pas miséricorde... » (VII, 98.)

« ... Il n'y a point de **CHARITE** qui ne soit accompagnée de **JUSTICE...** » (II, 54.)

et nous... aujourd'hui

QUELQUES QUESTIONS POUR NOS ECHANGES

1. — **Châtillon : un événement qui nous interpelle.**

Aujourd'hui, autour de nous, bien des appels

- Auxquels sommes-nous actuellement les plus attentifs et pourquoi ?
- Comment et par qui les avons-nous perçus ?
- Il existe bien d'autres appels qui nous laissent plus indifférents. Pourquoi ?

2. — **Châtillon : une réponse... la charité s'organise.**

- Quelles réponses apportons-nous aux appels que nous percevons aujourd'hui ?
- Avec qui répondons-nous ? (Mouvements, associations, organisations...).
- Quelle part prenons-nous à la lutte contre les causes de la pauvreté, de la misère, de l'injustice... ?

3. — **L'efficacité dans l'action dépend souvent de la qualité des motivations.**

- **Notre Foi** en Jésus-Christ anime-t-elle nos engagements ? Comment ?
- Consciemment ou non, nos **motivations** sont ambiguës...
 - Acceptons-nous de les mettre en cause ?
 - Comment ? (Personnellement et en équipe.)

4. — **Saint Vincent a toujours insisté sur la solidarité active** des Prêtres de la Mission, des Filles de la Charité et des Confréries (aujourd'hui Equipes Saint Vincent) pour un meilleur service des pauvres.

- Concrètement, comment comprenons-nous et vivons-nous cette solidarité ?

Pour notre partage d'Évangile

- Ce qui montrera aux hommes que vous êtes mes disciples, c'est l'amour que vous aurez les uns pour les autres (Jean 13, 35).
- Nous sommes créés dans le Christ-Jésus en vue des bonnes œuvres que Dieu a préparées d'avance pour que nous les pratiquions (Éphésiens 2, 10).
- Ce que je vous demande... vous aimer les uns les autres (Jean 15, 9-17).
- Une foi vivante et agissante (Jacques 2, 14-19, 26).
- Scène du Jugement Dernier (Matthieu 25, 31-46)
- Hymne à la charité (1 Corinthiens 13, 1-13).
- Signe de la Mission du Christ (Luc 4, 16-21).

quelques dates...

dans l'histoire des confréries de la charité

- 1617** VINCENT DE PAUL, alors curé de **Châtillon-les-Dombes**, établit avec quelques dames la **PREMIERE Charité**. (20-23 août).
- 1618** Revenu chez les de GONDI, il prêche la mission à Villepreux, Joigny, Montmirail, et **chaque fois** une Confrérie est fondée.
Le zèle des dames suscite l'émulation. — En 1620, selon le vœu de M. de Gondi, Vincent de Paul établit des Charités d'hommes à Folleville et en plusieurs endroits, à côté de Charités féminines existantes. — Parfois les unes et les autres, comme à Joigny, Montmirail, Mâcon et Courboin, se groupent en Charités mixtes. — En 1627, il y a même un essai d'Association de Confréries (Messieurs du Saint Nom-de-Jésus et Dames de la Charité) à Montreuil-sous-Bois ; mais les difficultés rencontrées amènent finalement Vincent de Paul à s'en tenir aux seules Confréries féminines (Coste, « Grand Saint du Grand Siècle », tome I, 131, 311).
- 1625** Fondation des **PRETRES DE LA MISSION**, et plein essor des Confréries. A leur sujet les instructions de Monsieur Vincent sont pressantes Etablissez la Charité **partout** où vous prêchez la mission. Si elle est déjà en ces lieux visitez-la, ranimez la ferveur, recrutez d'autres membres. Que votre passage lui donne un renouveau de vie... (Coste, « Grand Saint du Grand Siècle », tome I, 312).
- 1629** Vincent de Paul établit la première Charité à Paris (Saint-Sauveur). Il charge Louise de MARILLAC de visiter les Confréries de province.
- 1630** Louise de Marillac établit une seconde Charité à Paris (Saint-Nicolas-du-Chardonnet), et en devient responsable. Vincent de Paul lui recommande Marguerite NASEAU et quelques autres filles de campagne, afin d'aider les dames de Charités de Paris, dans leurs emplois auprès des pauvres.
- 1633** Fondation des **FILLES DE LA CHARITE**.
- 1634** Première Charité hors de France (Italie). Pour la première fois également, sur proposition de M^{me} GOUSSAULT, Vincent de Paul établit une Charité en Etablissement hospitalier (Hôtel-Dieu de Paris).
- 1660** Louise de Marillac meurt le 15 mars et Vincent de Paul le 27 septembre.
- 1789** Les Charités disparaissent pour 50 ans.
- 1839** M. ETIENNE, Supérieur général des Prêtres de la Mission, **rétablit** les Confréries avec M^{me} LE VAVASSEUR (Saint-Pierre-du-Gros-Cailou Saint-Médard, etc.).
- 1930** **Premier Congrès International** des Charités.
- 1935** Les Confréries de la Charité sont reconnues d'Utilité publique.
- 1968** La nouvelle appellation est adoptée : **EQUIPES-SAINT-VINCENT**. Elles sont aujourd'hui 400, qui rassemblent environ 12 000 volontaires.

En son temps, Vincent de Paul donna aux **Confréries de la Charité** des impulsions et des structures si réalistes et si fonctionnelles, qu'elles demeurent des moyens privilégiés pour lutter contre toutes les formes de pauvretés, d'injustices, de souffrances... contre tout ce qui les cause, ou les entretient ! L'Etablissement de 1617 est donc toujours très "actuel", ainsi qu'on peut le voir, à travers ce que s'efforcent d'être...

les équipes saint-vincent aujourd'hui

la vocation

Interpellé, pour le Service de ceux qui souffrent

- quels qu'ils soient,
- quelles que soient la nature ou la cause de leurs souffrances,
- dans le respect absolu des personnes.

l'engagement

A QUI PERÇOIT CET APPEL, l'engagement dans une Equipe :

- permet de mettre ses dons et ses compétences au service de ceux qui souffrent,
- en des tâches qui correspondent à ses possibilités, à ses goûts,
- tout en tenant compte de ses obligations familiales et professionnelles.

Cet engagement suppose la **PRISE DE CONSCIENCE** :

- de la **RESPONSABILITE** évangélique de chacun en vue du bien commun ;

- du droit de chacun, à PARTICIPER à la vie et à l'action sociales ;
- de la priorité de la LUTTE contre les PAUVRETES et les SOUFFRANCES (contre leurs manifestations et leurs causes) ;
- de la COMMUNAUTE LOCALE, comme lieu privilégié de cette action.

Un tel engagement **se traduit** par

**la disponibilité, la régularité, le travail en équipe,
la réflexion, l'information et la formation permanentes.**

le rôle

D'une manière générale

DETECTER les misères et les souffrances sous toutes leurs formes

ETUDIER les solutions possibles

- pour apporter une AIDE IMMEDIATE, quand elle est nécessaire, par une présence effective, amicale, rassurante ;
- pour chercher à remédier aux causes dans une ACTION A LONG TERME ; pour permettre aux « EXCLUS » de s'exprimer et de participer EUX-MEMES à leur Promotion.

le fonctionnement

L'EQUIPE LOCALE

- participe à l'action sociale de sa communauté de vie. Détection des souffrances ; recherche de solutions individuelles ou collectives ; participation à l'élaboration d'une politique sociale locale, etc. ;
- étudie et agit selon les orientations du Mouvement ;
- transmet à la Fédération ses informations et le rapport de ses activités.

LES CONSEILS DE VILLE, DE DEPARTEMENT OU DE REGION :

- établissent la liaison entre les équipes, et sont un relais entre elles et la Fédération. — Ils représentent les équipes dans l'action sociale et dans la pastorale, à l'échelon municipal, départemental ou régional.

LE CONSEIL NATIONAL :

assure les orientations générales du Mouvement ;
l'Information sociale et chrétienne ;
la Formation des Responsables et des Equipières ;
la recherche au niveau national des moyens les plus propres à lutter contre tous les types de souffrances et de pauvretés ;
il établit la liaison avec l'Association Internationale (A.I.C.).

Ses moyens d'action sont principalement :

- Le Bulletin de liaison, les Circulaires ;
- Des Journées d'études et de travail à tous les niveaux ;
- La participation à des Organismes Nationaux, publics et privés, et à des Commissions Nationales de recherche et d'action.

l'action

Face aux détresses de tous genres, et en liaison avec d'autres organismes, l'action de l'Equipe se situe :

Au niveau DE L'INDIVIDU :

- dans une relation personnelle d'échange et de partage.

Aide et visites aux familles en difficulté, aux personnes handicapées, malades, âgées, isolées ; visites en établissements hospitaliers, en foyers d'accueil pour le Troisième âge ; visites aux détenus.

Au niveau DES ACTIONS COLLECTIVES :

- dans la création, la gestion, l'animation.

Clubs de personnes âgées ou isolées ; Service d'accueil, d'informations ; Associations d'entraide aux migrants, de foyers-restaurants, de dispensaires, d'aides-ménagères, de soins ou de repas à domicile...

Egalement : hôtesse en cités-secours, dépannages d'urgence, détresses cachées, TERPPA (téléphone d'entraide), animation de groupes et toute autre réponse à des besoins spécifiques.

Au niveau DE LA RECHERCHE et DE L'ACTION SUR LES CAUSES :

- en participant à la vie sociale des communautés locales, régionales, nationales, et à l'élaboration de différentes politiques : enfance, santé, travail, vieillesse, migrations, condition féminine, etc.

Participation aux commissions extra-municipales, aux unions d'institutions sociales ; travail en liaison avec les centres d'hygiène mentale, les hôpitaux psychiatriques ; avec le contrôle judiciaire ; avec les bureaux d'Aide sociale ; avec l'Aide sociale à l'enfance, etc.

Au niveau DE LA PASTORALE :

- En participant aux Conseils paroissiaux, aux Commissions de Pastorale Spécialisée.

Migrants, famille, personnes âgées ; catéchèse, liturgie, etc.

Pour tout renseignement, s'adresser à :

FEDERATION FRANÇAISE DES EQUIPES SAINT-VINCENT

67, rue de Sèvres, 75006 PARIS

Tél. 222.33.90

bibliographie

La Charité demeure, par Charles Gielen, C.M. Chrétienté Nouvelle, Editions universitaires, Paris.

S'occuper des autres. — Le Volontariat d'aujourd'hui, par Léa Marcou, Editions Fayard, Paris.

L'initiative bénévole. Une société réinventée, par Bernard Porte, Edition E.S.F.

Saint Vincent de Paul et la Charité, par André Dodin, C.M. Maîtres spirituels, Le Seuil, Paris.

Entretiens Spirituels de Saint Vincent de Paul, par André Dodin, C.M. Le Seuil, Paris.

La Vie de saint Vincent de Paul, par Mgr Calvet. Les Grands spirituels, Albin Michel, Paris.

BULLETIN DES EQUIPES SAINT-VINCENT

Secrétariat des E.S.V.
67, rue de Sèvres
75006 PARIS

BULLETIN DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES CHARITES

Secrétariat de l'A.I.C.
38, rue d'Alsace-Lorraine
B - 1050 BRUXELLES

ANIMATION VINCENTIENNE

Numéros déjà parus

- | | |
|-------------------------------|--------------------------------|
| 1. La Mission (épuisé). | 9. La mission Ad Gentes. |
| 2. Les pauvres I (épuisé). | 10. L'évangélisaiton. |
| 3. Les pauvres II. | 11. La femme. |
| 4. L'Eglise I (épuisé). | 12. Les malades. |
| 5. L'Eglise II (Le prêtre). | 13. Les hôpitaux. |
| 6. L'Eglise III (Les laïcs). | 14. Les prisonniers. |
| 7. La vie consacrée (épuisé). | 15. Les personnes âgées. |
| 8. La communauté (épuisé). | 16. Les équipes Saint-Vincent. |

QUELQUES SUGGESTIONS

pour l'utilisation des fiches vincentiennes.

1. Chaque fascicule aborde un « **thème** » et comporte 4 grandes parties
 - une **présentation générale**, soulignant le lien entre ce qu'a vécu saint Vincent et les réalités d'aujourd'hui ;
 - les **fiches elles-mêmes**, qui se veulent d'abord fidèles à ce qu'a dit et fait saint Vincent. Il s'agit d'extraits choisis en fonction du thème, avec quelques lignes de présentation ;
 - des **textes contemporains** sur le thème « aujourd'hui » ;
 - un **questionnaire** qui voudrait être une grille de réflexion et de partage, nous amenant à une remise en cause de notre vie, à la lumière de l'évangile, lu et vécu par saint Vincent.
2. Chaque fascicule nous donne l'occasion de LIRE quelques passages choisis en saint Vincent, et ce peut être déjà d'un grand bénéfice. Chaque fascicule nous donne aussi l'occasion de nous interroger sur notre vie de chrétien et de **disciple de saint Vincent**, dans le monde d'aujourd'hui. (Soit dans la méditation personnelle, soit dans les échanges.)
3. Pour les échanges, la lecture préalable des textes de saint Vincent paraît indispensable. Après quoi on pourra échanger sur l'un des textes, sur une des questions proposées, ou sur l'ensemble.

On remarquera dans le libellé des questions, l'insistance sur les FAITS DE VIE. C'est en partant d'un fait vécu par l'un ou l'autre que l'on aura le plus de chance de rencontrer la pensée de saint Vincent et de l'assimiler.

A QUOI CELA SERT-IL ?

que quelqu'un dise : « J'ai la foi », s'il n'a pas les œuvres ?

La foi peut-elle le sauver ?

Si un frère ou une sœur sont nus,
s'ils manquent de leur nourriture quotidienne
et que l'un d'entre vous leur dise
« Allez en paix, chauffez-vous, rassasiez-vous »,
sans leur donner ce qui est nécessaire à leur corps,
à quoi cela sert-il ?

Ainsi en est-il de la foi
si elle n'a pas les œuvres, elle est tout à fait morte.

Jacques 2, 14-17.

« L'amour est inventif jusqu'à l'infini. »

Vincent de Paul, XI, 146.

ISBN 2-902224-01-X